

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE
ARRONDISSEMENT DE LURE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 28 juillet 2025

Nombre de membres en exercice : 26
Date de la convocation : 22 juillet 2025
Date d'affichage : 06 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – F. LUPFER – S. COLLILIEUX – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLON – M. BONNET donne pouvoir à MC. FAIVRE – S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH

Absent excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/07/52

Travaux « ancienne trésorerie » 7 place Charles de Gaulle

Madame le Maire expose avoir été contactée suite au départ du kinésithérapeute par plusieurs professionnels et avoir procédé à la visite des bâtiments au 7 rue des frères Renaud et 7 place Charles de Gaulle.

2 kinésithérapeutes sont vivement intéressés par le bâtiment situé au 7 place Charles de Gaulle et sont prêts à s'engager. La date souhaitée est le 1^{er} avril 2026.

Pour finaliser ce dossier, il vous est proposé d'autoriser la réalisation de travaux au 7 place Charles de Gaulle pour un montant estimé de 38 124 € HT par les services techniques de la commune, d'autoriser Madame le Maire à signer une convention d'engagement avec les kinésithérapeutes (le modèle est joint en annexe) et de fixer le loyer à 750 € hors charges.

Entendu l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal, à la majorité avec 5 Voix CONTRE (A. IPPONICH, M. HEQUET (procuration à A. IPPONICH), R. KIFFER, S. TETOT (procuration à R. KIFFER) et C. HOTTINGER) et 18 Voix POUR :

- ❖ AUTORISE la réalisation de travaux au 7 place Charles de Gaulle pour un montant estimé de 38 124 € HT par les services techniques de la commune,
- ❖ AUTORISE Madame le Maire à signer une convention d'engagement avec les kinésithérapeutes, annexée à la présente délibération
- ❖ FIXE le loyer à 750 € hors charges.
- ❖ DONNE délégation à Mme le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

